

**Examen professionnel d'accès au corps d'attaché statisticien de l'Insee
(session 2025)**

**Guide pour la constitution du dossier
de reconnaissance des acquis de l'expérience professionnelle
(RAEP)**

- **L'inscription préalable par téléprocédure et l'envoi d'un dossier d'inscription signé auprès du service des concours de l'Insee est obligatoire.**
- **L'envoi du dossier RAEP à la Section concours et examens de l'Insee ne vaut pas inscription à l'examen.**
- **Le dossier de reconnaissance des acquis de l'expérience professionnelle n'est pas noté et ne sera demandé qu'aux candidats admissibles.**

Il est demandé de :

- renseigner toutes les rubriques de manière dactylographiée ;
- imprimer le document complété ;
- envoyer les pièces, **en quatre exemplaires avec photo (un original et trois copies)**, à l'adresse suivante :

Insee
Département des ressources humaines - Division Formation et Concours
Section Concours et examens
Examen professionnel d'accès au corps d'attaché statisticien de l'INSEE
Timbre C930 - Bureau 2-D-602
88 avenue Verdier – CS70058
92541 MONTROUGE CEDEX
mèl : concours@insee.fr

**LIRE TRÈS ATTENTIVEMENT CE GUIDE
AVANT DE COMMENCER LA CONSTITUTION
DE VOTRE DOSSIER RAEP**

La loi du 2 février 2007 relative à la modernisation de la fonction publique a ouvert la possibilité d'une épreuve de reconnaissance des acquis de l'expérience professionnelle (RAEP) dans les concours de la fonction publique. Ce type d'épreuve substitue aux exercices académiques traditionnels. Ces modalités permettent aux candidats de valoriser l'expérience professionnelle acquise dans l'exercice de leurs fonctions antérieures au concours.

L'épreuve orale d'admission, d'une durée de cinquante minutes, consiste en un entretien avec le jury qui a pour point de départ la présentation par le candidat de son parcours administratif, de ses compétences acquises et de son expérience professionnelle ainsi que l'exposé de ses projets et motivations professionnels, pendant une durée de 10 minutes.

Cette épreuve se poursuit par des questions permettant au jury d'évaluer la compréhension de son environnement professionnel par le candidat. Le jury peut, le cas échéant, demander au candidat son avis sur un cas pratique issu de la vie administrative courante, afin de vérifier son sens de l'organisation et de l'anticipation ainsi que son aptitude à animer une équipe.

Pour conduire cet entretien, le jury dispose de deux documents : le dossier préalablement constitué par le candidat en vue de la RAEP ; une fiche établie par son supérieur hiérarchique. Le dossier « RAEP » fait l'objet d'une déclaration sur l'honneur de la part du candidat. La fiche établie par le supérieur hiérarchique décrit les fonctions actuellement exercées par le candidat.

Seule la prestation du candidat lors de l'entretien avec le jury donne lieu à notation. Le dossier « RAEP » n'a pas vocation à être noté.

Le dossier « RAEP », établi préalablement par le candidat, illustre les différentes étapes de sa carrière professionnelle. Il devra décrire pour chaque candidat : le parcours professionnel ; 2 ou 3 expériences professionnelles (description des activités et des compétences acquises pendant chaque expérience professionnelle) ; le parcours d'études et de formation complémentaire tout au long de la vie.

Le dossier devra comporter des informations suffisamment précises pour que le jury puisse faire le lien entre l'activité rapportée par le candidat et l'emploi-référence, tel qu'il figure au référentiel des métiers de l'administration centrale (RMAC) des ministères économique et financier ou, à défaut, du répertoire des métiers ministériels ou du répertoire interministériel des métiers de l'Etat (RIME). En cas de carrière antérieure dans le secteur privé, le candidat peut se référer au répertoire opérationnel des métiers et des emplois (ROME).

Ces répertoires sont consultables :

- pour le RMAC, RIME et ROME sur le site Alizé :

<https://monalize.alize.finances.rie.gouv.fr/sites/Alize/accueil/ressources/publications-1/repertoire-des-metiers-ministeri.html>

- Le RMM est aussi accessible sur le site des ministères de l'économie, à l'adresse

<https://www.economie.gouv.fr/files/repertoire-metiers-ministeriels.pdf>

- Le RIME est aussi accessible sur le site de la fonction publique, à l'adresse

<https://www.fonction-publique.gouv.fr/biep/repertoire-interministeriel-des-metiers-de-letat>

- Le ROME et ses fiches métiers sont consultables sur le site internet du Pôle emploi :

www.pole-emploi.fr

**Rubriques du dossier de reconnaissance
des acquis de l'expérience professionnelle (RAEP)**

Examen professionnel pour l'accès au corps d'attaché statisticien de l'Insee

**AFIN DE PERMETTRE UNE MEILLEURE LISIBILITÉ DE VOTRE DOSSIER « RAEP »
PAR LES MEMBRES DU JURY, IL VOUS EST DEMANDÉ DE LE RENSEIGNER DE
MANIÈRE DACTYLOGRAPHIÉE ET DE L'IMPRIMER AVANT SIGNATURES ET ENVOI.**

RAPPEL DES CONDITIONS D'ADMISSION À CONCOURIR

Pour se présenter à cet examen professionnel, les candidats doivent, au 1^{er} janvier de l'année de l'examen :

- - avoir accompli au moins 8 ans de services publics
- - compter au moins 5 ans d'ancienneté dans le corps des contrôleurs de l'Institut national de la statistique et des études économiques.

Votre identité (page 1)

Civilité : « Madame » ou « Monsieur »

Nom d'usage : en majuscules

Nom de naissance : en majuscules

Date de naissance : au format JJ/MM/AAAA

Votre situation administrative actuelle (page 1)

Date d'entrée dans la fonction publique : au format JJ/MM/AAAA

Entité administrative d'appartenance : « Insee » ou autre entité d'origine à préciser (votre ministère d'origine si vous en êtes en position de détachement, par exemple).

Entité administrative où vous exercez vos fonctions : « DG Insee », « DR Insee de ... », ou autre entité d'affectation à préciser (votre ministère d'affectation en cas de mise à disposition ou d'accueil en détachement, par exemple).

Date de prise des fonctions actuellement exercées : au format JJ/MM/AAAA

Corps : obligatoirement « contrôleur de l'Insee »

Date d'ancienneté : au format JJ/MM/AAAA

Grade : obligatoirement « contrôleur de 2^{ème} classe, contrôleur de 1^{re} classe ou contrôleur principal de l'Insee »

Date d'ancienneté : au format JJ/MM/AAAA

VOTRE PARCOURS PROFESSIONNEL (pages 2 à 3)

Les acquis de l'expérience professionnelle d'un candidat (y compris dans le cadre de l'activité syndicale) doivent être entendus comme l'ensemble des connaissances, compétences et aptitudes professionnelles qu'il a acquies en qualité d'agent au sein des trois versants de la fonction publique ou des établissements publics qui en dépendent et, le cas échéant, dans le cadre d'une activité privée antérieure ou d'une activité extra-professionnelle (loisirs, participation à la vie associative, mandat électif...). Attention à l'utilisation des acronymes qui peuvent induire en erreur les jurés. Pensez à les expliciter au moins une fois dans votre texte.

Si vous n'avez pas assez de place sur le formulaire en ligne, n'hésitez pas à ajouter des pages dactylographiées.

Vous décrirez succinctement dans le tableau les différents postes que vous avez occupés :

- vos fonctions actuelles ;
- vos fonctions antérieures (de la plus récente à la plus ancienne).

Période	Nom et activité principale de l'organisme d'emploi (*)	Nom et activité du service d'emploi (*)
Au format JJ/MM/AAAA	<ul style="list-style-type: none"> - Autorité ou entreprise du secteur privé - Missions générales 	<ul style="list-style-type: none"> - Service / bureau - Principales missions telles que définies sur la fiche du poste occupé
Catégorie/corps/grade (**)	Métiers exercés/principales activités/principaux travaux réalisés (***)	Principales compétences mises en œuvre sur le poste (***)
Intitulés de la catégorie, du corps et du grade auxquels vous apparteniez lors de cette activité	<ul style="list-style-type: none"> - Pour décrire vos métiers exercés au sein du service d'emploi, vous pouvez vous appuyer sur votre fiche de poste et sur la fiche « emploi » du RIME, du RMAC ou du ROME. - Pour décrire vos activités, vous pouvez vous appuyer sur votre fiche de poste et sur la fiche « emploi » du RIME, du RMAC ou du ROME. - Listez vos principaux travaux. 	<p>Pour décrire vos compétences, vous pouvez vous appuyer sur le tableau fourni en page suivante, et sinon sur votre fiche de poste et sur la fiche « emploi » du RIME, du RMAC ou du ROME.</p>

(*) Dans le cadre d'une activité publique, l'organisme d'emploi désigne l'organisme ou le service dans lequel l'agent exerce ses fonctions. Il peut s'agir notamment :

- d'un ministère (ex. : ministère de l'économie, des finances et de l'industrie) ;
- d'un service à compétence nationale, sans mention du (des) ministère(s) de tutelle (ex. : institut de la gestion publique et du développement économique, Tracfin ou service commun des laboratoires) ;
- d'une autorité administrative indépendante (ex. : agence nationale des fréquences ou autorité de régulation des jeux en ligne) ;
- d'une juridiction (ex. : Cour des comptes ou tribunal administratif)...

Si le candidat a exercé une activité privée, il reportera le nom de l'entreprise en relation avec cette activité.

Le service d'emploi désigne plus précisément l'unité où le candidat a exercé son activité.

(**) Si une activité privée est citée, le candidat précisera dans cette rubrique le statut associé (ex. : salarié ou chef d'entreprise).

(***) Pour accéder au RMAC, au RIME ou au ROME, reportez-vous à la page 2 du présent guide de remplissage. Le RIME couvre l'ensemble des activités des agents de l'État, cependant il est possible que les fonctions d'un candidat présentent des spécificités de sorte qu'aucun métier listé ne lui corresponde vraiment. Dans ce cas, il est conseillé au candidat d'indiquer le métier le plus approchant, en apportant des éléments de précisions complémentaires.

Le tableau devra comporter des informations suffisamment précises pour que le jury puisse faire le lien entre votre activité et l'emploi-référence correspondant respectivement au référentiel des métiers de l'administration centrale (RMAC), au répertoire interministériel des métiers de l'État (RIME) ou au répertoire opérationnel des métiers et des emplois (ROME).

Si vous le souhaitez, vous pouvez décrire succinctement dans le tableau les différentes activités que vous avez exercées en dehors du contexte professionnel (de la plus récente à la plus ancienne) :

- vos activités en cours ;
- vos activités antérieures.

	Nom et activité principale de l'organisme	Nom et activité du service
Au format JJ/MM/AAAA	<ul style="list-style-type: none"> - Club, association ou circonscription associée à un mandat électif (liste non exhaustive) - Missions générales (dans le cadre d'une participation à la vie associative, vous pouvez vous appuyer sur les statuts de l'association évoquée) 	<ul style="list-style-type: none"> - Service / bureau - Principales missions du service / bureau
Qualité	Métiers exercés/principales activités/principaux travaux réalisés (*)	Principales compétences mises en œuvre sur le poste (***)
Bénévole, volontaire ou intitulé du mandat électif exercé (liste non exhaustive)	<ul style="list-style-type: none"> - Pour décrire vos métiers exercés au sein de l'organisme, vous pouvez vous appuyer, selon le cas, sur votre convention de bénévolat ou la fiche « emploi » du ROME. - Pour décrire vos activités, vous pouvez vous appuyer, selon le cas, sur votre convention de bénévolat ou la fiche « emploi » du ROME. - Listez vos principaux travaux. 	Pour décrire vos compétences, vous pouvez vous appuyer sur le tableau fourni ci-dessous ou sur la fiche « emploi » du ROME.

(*) Pour accéder au ROME, reportez-vous à la page 2 du présent guide de remplissage.

Tableau des compétences attendues d'un attaché statisticien

Domaines	Objectifs
Groupe A	
Domaine 1 Management des personnes	Assurer les missions d'encadrement des personnes avec efficacité
Domaine 2 Pilotage d'opérations et d'activités	Réussir une opération ou mener à bien une activité sous contraintes, en respectant les objectifs de qualité et de délais et les enjeux de gestion de l'équipe associée
Groupe B	
Domaine 3 Méthodes statistiques appliquées	Avoir l'attitude du statisticien et maîtriser les principales méthodes utilisées dans le service statistique public
Domaine 4 Analyses socio-économiques - Analyses locales	Avoir l'attitude du statisticien et maîtriser le traitement d'une problématique par l'analyse des facteurs socio-économiques ou par l'identification des dynamiques d'un territoire
Domaine 5 Méthodes informatiques	Maîtriser la conduite de projet informatique et les principales méthodes de développement et de production informatique dans le domaine statistique
Groupe C	
Domaine 6 Communication et expression écrite et orale	Connaître les techniques de communication écrite et orale interne et externe
Domaine 7 Gestion des ressources humaines et financières	Connaître et maîtriser les principales règles de gestion des ressources dans la fonction publique et les spécificités de fonctionnement pratiquées à l'Insee
Groupe D	
Domaine 8 Connaissance de la statistique publique et de son environnement	Maîtriser la culture de statisticien et la connaissance de son environnement institutionnel
Domaine 9 Anglais (épreuve écrite seulement)	Etre capable de traduire un texte court de l'anglais au français dans le domaine statistique ou socio-économique

EXPÉRIENCES PROFESSIONNELLES (pages 5 à 10)

Vous détaillerez, dans le cadre d'au maximum trois expériences professionnelles que vous choisirez, ce que vous estimez avoir acquis durant celles-ci en termes de connaissances, compétences et aptitudes recherchées chez un attaché statisticien.

Chacune des expériences professionnelles retenues sera décrite sur 4 pages au maximum. Le dossier ne comportera aucun document annexe, aucune publication.

Description de vos activités (page 4 et 9)

Vous présenterez en résumé les éléments qui constituent selon vous les acquis de votre expérience professionnelle et vos atouts les plus déterminants durant ces expériences.

Vous pourrez indiquer notamment :

- vos principales missions ;
- les activités ou dossiers auxquels vous étiez associé(e) ou que vous supervisiez ;
- les activités ou dossiers que vous gériez en propre ;
- le champ d'autonomie et/ou de responsabilité de votre poste (en précisant vos degrés de décision, d'autonomie et/ou de responsabilité) ;
- le champ de technicité de votre poste (en mentionnant les technologies utilisées, équipements et outils à disposition, méthodes d'étude ou d'analyse développées).

Compétences acquises pendant cette expérience professionnelle (page 5 et 10)

Vous présenterez alternativement :

- vos savoirs ou connaissances théoriques sur un thème précis (acquis par études ou formation continue) ;
- vos savoir-faire ou savoirs techniques liés à l'environnement professionnel (acquis par la pratique) ;
- vos savoirs comportementaux ou conduites personnelles appropriés au poste considéré.

Sur ces points, vous pourrez utilement vous référer à votre fiche de poste et/ou vos comptes-rendus d'entretien annuel professionnel.

VOTRE PARCOURS D'ÉTUDES

ET DE FORMATION COMPLÉMENTAIRE TOUT AU LONG DE LA VIE (page 11)

Cette rubrique concerne le(s) diplôme(s) que vous avez obtenu(s) ainsi que les formations suivies que vous jugez importantes dans l'acquisition de vos compétences professionnelles (à récapituler de la plus récente à la plus ancienne) : année(s) et durée de formation, intitulé du stage et organisme de formation.

Pour vous aider à remplir cette rubrique, vous pouvez vous rapprocher de votre conseiller formation.

ACTIVITÉ

L'activité est un ensemble de tâches organisées et orientées vers un but précis.

L'activité n'est pas une tâche élémentaire. « Décrocher le combiné du téléphone » est une tâche élémentaire ; « assurer l'accueil téléphonique » est une activité. De même, il ne faut pas confondre activité et responsabilité. Il s'agit de décrire précisément les activités liées à l'exercice d'une responsabilité.

MISSIONS

Les missions désignent les finalités d'un service, d'une unité ou d'une situation de travail.

FONCTION

La définition de(s) fonction(s) constitue un premier niveau de description d'un poste de travail.

Une fonction se caractérise par un domaine d'activités, la finalité de l'emploi dans une organisation et un niveau de responsabilité associé.

POSTE

Au sens fonctionnel, le poste correspond à une situation de travail dans une organisation donnée.

La fiche de poste décrit l'ensemble des missions et des activités relevant du poste. Elle présente :

- la situation de travail (intitulé du poste, fonction(s), positionnement hiérarchique, classification du poste)
- les missions, les activités, les tâches liées au poste
- le contexte d'exercice et les exigences du poste : intérêts professionnels, compétences et profil requis

Le poste requiert un profil et des compétences spécifiques.

PARCOURS PROFESSIONNEL

Le parcours professionnel correspond à la série de situations administratives dans lesquelles un agent pourra se trouver placé depuis son entrée en fonction jusqu'au jour où il quittera définitivement le service ou la fonction publique. Il en est de même dans le cadre d'une activité dans le secteur privé, le cas échéant.

EXPÉRIENCE PROFESSIONNELLE

L'expérience professionnelle correspond soit à :

- l'ensemble des activités d'un poste,
- une ou plusieurs activités d'un même poste,
- plusieurs activités similaires correspondant à plusieurs postes.

ACQUIS

Potentiel d'un individu en termes de connaissances, savoir-faire et comportements.

COMPÉTENCE

Le concept de compétence intègre l'acquis d'un apprentissage et de l'expérience ; la compétence est appréciée en référence aux exigences requises par les emplois actuels ou futurs.

C'est la qualification professionnelle constituée de l'ensemble des « savoirs », « savoir-faire » et « savoirs comportementaux » caractérisant un agent dans l'exercice de ses fonctions.

La compétence est la construction qui combine :

- les ressources nécessaires pour agir avec compétence,
- les activités ou pratiques professionnelles à réaliser avec compétence,
- la performance (des résultats évaluables).

Elle peut être définie par niveaux de maîtrise (initiation, pratique, maîtrise, expertise).

EMPLOI-RÉFÉRENCE

Le concept d'emploi-référence est illustré par le Répertoire interministériel des métiers de l'État.

L'emploi-référence décrit de façon synthétique les emplois de l'État.

Unité de base du RIME, c'est le regroupement d'emplois-type suffisamment proches en termes de mission globale et d'activités pour être occupés par des personnes ayant une même posture professionnelle. Dans le répertoire ils sont classés selon les fonctions de l'État.

RIME (RÉPERTOIRE INTERMINISTÉRIEL DES MÉTIERS DE L'ÉTAT)

Le RIME est la représentation ordonnée, selon une liste arborescente, des emplois-référence des métiers de la fonction publique de l'État.

RMAC (RÉFÉRENTIEL DES MÉTIERS DE L'ADMINISTRATION CENTRALE)

Le RMAC est la représentation ordonnée, selon une liste arborescente, des emplois-référence des métiers de l'administration centrale des ministères économique et financier.

ROME (RÉPERTOIRE OPÉRATIONNEL DES MÉTIERS ET DES EMPLOIS)

Le ROME recense 10 000 appellations de métiers utilisées par les salariés et les employeurs. Le métier est l'unité de base de la nomenclature ROME. Pour chaque métier sont analysés les contenus d'activité et les compétences requises.